Document généré le 25 avr. 2024 11:06

Recherches sociographiques

De l'identité

Claude Bariteau

Volume 38, numéro 3, 1997

URI : https://id.erudit.org/iderudit/057154ar
DOI : https://doi.org/10.7202/057154ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)
1705-6225 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Bariteau, C. (1997). De l'identité. *Recherches sociographiques*, *38*(3), 510–522. https://doi.org/10.7202/057154ar

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

DE L'IDENTITÉ

Claude BARITEAU

Ces trois livres proviennent d'auteurs chevronnés et réputés qui abordent, chacun à leur façon, la problématique identitaire. Bourque et Duchastel s'interrogent sur la fragmentation de l'identité canadienne principalement depuis 1982, Thériault dévoile la fragilité des identités francophones canadiennes à l'Est comme à l'Ouest du Québec en portant une attention particulière à l'acadianité, et Schwimmer cherche à comprendre les tensions multiples qui traversent l'identité québécoise, notamment celle des Québécois francophones. Donc, si l'identité est au centre des préoccupations de ces auteurs, la cible n'est pas nécessairement la même.

Mais il n'y a pas que la cible qui diffère. Chaque livre présente un contenu original au point tel qu'une présentation de chacun d'eux s'impose. C'est ce que je ferai dans la première partie de mon exposé. J'aborderai par la suite les idées maîtresses véhiculées dans ces livres, ce qui m'amènera à signaler qu'une de leurs constantes est la quête identitaire des Québécois francophones. Voilà la porte d'entrée que j'utiliserai pour m'introduire au débat en posant des questions précises.

Dernière remarque : mes commentaires découlent d'une approche visant à cerner les fondements de l'argumentation présentée dans ces trois livres. Une autre approche possible eût été de montrer que ces livres s'inscrivent dans la résurgence de mouvements identitaires de type culturel en lien avec la globalisation, ce qu'a signalé FRIEDMAN (1994). J'ai privilégié la première dans la mesure où il m'apparaissait important de décoder les bases analytiques sous-jacentes aux propos des auteurs, ne serait-ce que pour faire ressortir que ces bases peuvent difficilement ne pas prendre en compte les processus de l'affirmation nationale dont YANGOUMALÉ (1992) a identifié les deux voies possibles : l'obtention d'un statut particulier au sein d'un État-nation ou la constitution d'un État-nation.

Le livre de Thériault regroupe une douzaine d'essais écrits entre 1980 et 1995. De ceux-ci, au moins sept concernent plus particulièrement les Acadiens du Nouveau-Brunswick. Les autres ont trait à la francophonie canadienne hors Québec ou, de façon plus générale, aux minorités culturelles. À l'exception du septième, ces essais ont déjà été publiés. Dans la mise en forme de ce livre, l'auteur a eu l'heureuse idée de les regrouper autour de cinq thèmes : 1) identité et politique ; 2) identité et

individualisme ; 3) identité et droit ; 4) identité et démocratie économique ; 5) identité ethnique et identité nationale.

Quant à Bourque et Duchastel, leur livre est le fruit d'une recherche qui, pour l'essentiel, révèle les « divergences dans la manière de nommer et de reconnaître les groupes et les collectivités (p. 33) » au Canada. Ces divergences sont mises en relief à l'aide de 150 discours de plus de 60 premiers ministres fédéraux et provinciaux prononcés depuis 1941 dans le cadre de débats constitutionnels, d'une dizaine d'allocutions de représentants autochtones et de trois documents stratégiques : *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, le rapport Bélanger-Campeau et le rapport Beaudoin-Dobbie. Après une introduction sur la problématique identitaire canadienne, Bourque et Duchastel développent leurs idées en deux sections : une première centrée sur la représentation de la communauté et les notions centrales de *nation, citoyen, peuple* et *pays* ; une seconde qui met en relief la substitution des idées de *progrès* et d'*unité* par celles de *droit*, d'*identité* et de *développement* dans la référence axiologique caractérisant les débats constitutionnels.

Ces deux livres ont en commun de s'adresser principalement à un public savant. Celui de Schwimmer m'a semblé construit pour rejoindre un public plus large, ce qui n'en fait pas pour autant un produit de vulgarisation, bien au contraire. Le livre de Schwimmer, comptant deux parties, aborde un problème complexe, celui de l'ambiguïté des Québécois francophones, avec rigueur, générosité et respect envers les principaux intéressés. Une première partie « met le Québec en parallèle avec d'autres pays qui ont obtenu leur souveraineté, ou qui n'y sont pas parvenus (p. 7) ». Une seconde, qui traite surtout des Québécois francophones, « mesure les valeurs fondamentales lisibles dans le choix des mots, la séquence des phrases, les gestes, la mise en scène de thèmes souvent sans liens explicites avec le référendum (p. 7-8) ». Ayant identifié une profonde ambiguïté quant à l'accueil réservé à l'Avant-projet de loi sur la souveraineté, Schwimmer pousse alors plus à fond ses analyses « sur les minorités (au Québec) et le Québec dans le monde (p. 8) ». Il y trouve la même ambiguïté et la relie à ce qu'il identifie comme le « syndrome » des Plaines d'Abraham.

Voilà donc des livres dont les contenus renvoient à des traitements particuliers d'objets distincts. Avec Thériault, douze essais constituent la donnée de base. Ils sont, pour la plupart, campés théoriquement à l'aide d'auteurs contemporains qui se sont penchés sur la crise identitaire que traversent les pays occidentaux : BARTH, HABERMAS, LEFORT, LIPOVETSKY, LYOTARD, MELUCCI, ROSANVALLON, TAYLOR, TOURAINE, WIEVIORKA, etc. Il en découle un brassage constamment renouvelé des objets étudiés, ce qui dynamise la démonstration et fait ressortir avec force comment la postmodernité ouvre un espace à l'expression de quêtes identitaires, alors que la modernité a déconstruit ce qui balisait, il y a peu de temps, l'enracinement culturel des Acadiens comme des francophones hors Québec.

Dans le livre de Bourque et Duchastel, SCHNAPPER, FERRY, TAYLOR et HABERMAS, entre autres, sont de la partie. Leur ouvrage se présente telle une thèse développée à la suite d'une analyse minutieuse d'un corpus bien identifié. Utilisant des extraits révélateurs, ces auteurs rendent leur démonstration aussi vivante que convaincante.

On en ressort enrichi d'une conscience aiguë du caractère fragmenté de l'identité canadienne mais surtout sensibilisé au fait que cette fragmentation, alimentée par la Constitution de 1982, produit une citoyenneté particulariste qui, d'une part, renforce la diversité plutôt que l'unité et, d'autre part, alimente la judiciarisation de la vie collective plutôt que le débat politique.

La démarche de Schwimmer diffère. Le ton est empreint de sérénité et la démonstration tire avantage d'une nouvelle façon, en anthropologie, de recourir à la comparaison pour mieux décoder l'ethnographie. Ainsi, par exemples interposés, l'auteur approfondit, principalement dans la deuxième partie de son livre, le sens des propos de ses informateurs Québécois de la région de la Mauricie, ce qui lui permet d'identifier les assises et les sources des ambiguïtés qu'ils véhiculent. Dès lors, le lecteur peut, tout comme l'auteur, évaluer la portée de ces ambiguïtés et les dérives qu'elles contiennent.

Ces trois livres ont en commun l'identité comme champ de réflexion. Puisque le traitement et les identités analysées diffèrent, leurs propos ne concordent pas toujours même s'ils se recoupent à l'occasion. Par exemple, Thériault signale une dérive identitaire chez les Acadiens et les francophones hors Québec, Bourque et Duchastel montrent plutôt qu'il y a nettement une fièvre identitaire au Canada dont l'irradiation conduit à l'impasse. Quant à Schwimmer, en braquant son regard sur le Québec, il révèle, un peu à la manière de Thériault, des tâtonnements dans l'expression identitaire des Québécois francophones. Par ailleurs, il identifie un cloisonnement entre ces derniers et les autres composantes de la société québécoise : les anglophones, les membres des diverses communautés culturelles et les nations autochtones. Sous cet angle, ses constatations rejoignent plus celles de Bourque et de Duchastel.

a. *Thériault et la dérive acadienne*

Dans ses essais, Thériault aborde l'angoisse identitaire des communautés étudiées, en particulier celle des Acadiens. Je dirais même qu'il fait sienne cette angoisse tellement il cherche « comment éviter l'érosion de leur capacité historique d'action collective (p. 217) ». Érosion qui gruge, année après année, les fonctions de « la gérance de leur réalité comme société (p. 217) » et, de ce fait, contribue directement à annihiler toute profondeur nationalitaire dans la mesure où le champ politique de ces communautés, hier porteur de leur affirmation identitaire, s'est transformé en peau de chagrin.

Cette lecture de Thériault découle de sa conception de l'historicité. Celle-ci n'implique pas nécessairement « l'existence d'un projet politique collectif mais plutôt [...] la conscience et la capacité de faire sa propre histoire (p. 255, renvoi 8) ». L'historicité n'est donc pas uniquement le fait d'un État-nation. Elle peut aussi être le produit d'une nation-culture, c'est-à-dire d'une communauté de destin qui s'exprime à l'intérieur d'un État-nation reconnu sur la scène internationale. En cette matière, selon cet auteur, il est surtout question de niveau et de densité organisationnelle. Entre la nation politique et l'ethnie, il y a des communautés qui,

bien que minoritaires et s'exprimant dans la logique ethnique, participent de la logique nationale parce qu'elles possèdent plusieurs traits de la nation moderne : un territoire, une langue, une histoire, une culture, des institutions, etc. Il s'agit de communautés nationalitaires.

Pour Thériault, la communauté acadienne est de ce type. Elle s'est ainsi particularisée après la francisation du clergé et la structuration en réseau des paroisses acadiennes. Le « mouvement national acadien réussit (alors) à acadianiser la direction régionale de l'Église (essentiellement par la nomination d'évêques acadiens) et à se doter d'institutions, principalement des collèges et des couvents, capables d'assumer la reproduction de cet univers (p. 231) ». De là, toute la scolarisation et les soins de santé furent bientôt sous contrôle acadien via le réseau des paroisses. Dans les années 1940 et 1950, des coopératives vinrent renforcer le tout.

Au début des années 1960, les réformes Robichaud ont fissuré ce dispositif institutionnel. La « provincialisation » de certains services a fait sauter les frontières de l'acadianité. Depuis, c'est la débandade. Un phénomène analogue s'est produit dans les francophonies à l'Ouest du Québec, leur faisant perdre tout ancrage social consistant. Le repli dans la « réserve » ou la construction d'une « nation » sans historicité annonce leur chant du cygne. Du coup, leur ethnicisation est une simple question de temps.

Les réformes Robichaud ayant sonné le glas de l'acadianité, celle-ci pourra désormais se perpétuer, selon Thériault, seulement grâce à l'abandon du cadre politico-institutionnel recouvrant l'ethnie telle une chape de plomb et à la « remise à la société des pouvoirs qui passent aujourd'hui à l'État (p. 72) ». Il importe donc de recréer des groupes de base, de nouvelles solidarités, de nouveaux lieux de pouvoirs. Épaissir en quelque sorte le social. Cela fait, alors, mais seulement alors « se posera la question d'un cadre politico-institutionnel (p. 72) ». Et ce cadre impliquera un nouveau projet politique émanant de la base mais issu de la délibération politique.

Voilà un chantier colossal. Pour Thériault, tout doit être défait et refait en l'absence d'un quelconque espace politique étatique puisque c'est précisément cet espace qui est la source de la dérive actuelle. La crise que traverse l'État-nation sous l'effet de la mondialisation serait, à cet égard, une bouée de sauvetage pour relancer l'acadianité. Elle l'est dans la mesure où elle permettrait une résurgence des identités de type culturel. Avec la mondialisation, il y a une banalisation de l'espace politique au profit d'une fuite vers le haut, l'espace monde, et d'une fuite vers le bas, l'espace identitaire culturel. Dès lors, l'historicité a de moins en moins la nation-contrat comme scène. Voilà « pourquoi le nationalitaire, c'est-à-dire l'indécision identitaire, est promis à un bel avenir (p. 274) ».

Dans la postmodernité, l'acadianité peut donc se revitaliser en inventant une nouvelle forme collective qui réinsérerait des « valeurs culturelles dans la gestion du social (p. 70) ». Il s'agirait d'une réinsertion « autofécondée » puisqu'elle devra être un produit démocratiquement élaboré au sein du nouveau collectif. Et, si rien

de cela ne se produit, l'acadianité poursuivra sa dérive et deviendra un souvenir folklorique. Une société morte. Tel est le fond de la pensée de Thériault. Son livre nous plonge ainsi dans l'univers des conditions propices au maintien et à la reproduction des groupes ethniques minoritaires au sein d'un État-nation.

Pour Thériault, la première de ces conditions serait désormais la démocratie, et ce, même s'il sait que les principes qui lui sont propres vont à l'encontre de tout projet dont les assises sont culturellement définies. Il y a là un paradoxe. En effet, en privilégiant la démocratie, Thériault mise sur l'individualisation pour reconstruire l'ethnicité alors que celle-ci trouve toujours ses fondements dans les solidarités traditionnelles. Mieux, s'il veut ancrer l'ethnicité par la voie démocratique, Thériault annonce du même souffle la fin des frontières culturelles actuelles et la sortie du politique. Il en découlera un cloisonnement au niveau local de la pratique de la démocratie, ce qui rendra des plus problématiques la constitution d'une solidarité de type nationalitaire. Enfin, conscient qu'une identité ancrée dans des valeurs préside à l'affirmation nationalitaire, il propose de constituer une nouvelle identité ayant la démocratie comme base. Il s'agit d'un deuxième paradoxe. Les valeurs propres à l'individualité peuvent-elles être porteuses de l'émergence d'une nouvelle identité collective ? De tels propos surprennent. À tout le moins, ils révèlent que Thériault place la barre très haute pour la relance de l'acadianité.

b. *L'impasse canadienne selon Bourque et Duchastel*

Là où Thériault trouve un espoir, Bourque et Duchastel s'inquiètent. Ces derniers voient dans la multiplication de groupes canadiens particuliers d'ayants droit, ce qui comprend les groupes culturellement définis, l'émergence d'une citoyenneté particulariste éclatée, une sorte d'amalgame hétéroclite associé à un nationalisme stato-civique. Sous cet angle, ces deux livres ne tiennent pas le même discours bien qu'ils abordent des problèmes en grande partie associés à la mondialisation en cours. En effet, la bouée de sauvetage de l'acadianité identifiée par Thériault devient, pour Bourque et Duchastel, l'annonce que le bateau Canada est en train de couler. Qui plus est, avec toutes les bouées lancées à la mer pour satisfaire les ayants droit, on imagine, avec eux, que le sauve-qui-peut deviendra la règle et qu'il sera très difficile de renflouer une communauté politique ainsi immergée.

L'étude de Bourque et Duchastel s'appuie sur une analyse critique des transformations de l'identité canadienne au cours des soixante dernières années. À la base de leur analyse, on retrouve l'idée de nation. Si ces auteurs sont réceptifs à la conception civique de la nation de SCHNAPPER (1994), ils estiment cette dernière plutôt restrictive car elle évacue les groupes nationalitaires et, par le fait même, l'idée selon laquelle la « nation se constitue sur la base de l'une des communautés préexistantes à la formation de l'État moderne » et « suscite la plupart du temps des résistances [...] de la part des communautés minoritaires le plus souvent elles-mêmes préexistantes à la formation de l'État démocratique (p. 41) ».

En d'autres termes, la conception de Schnapper ferait sens là où la nation politique a des assises historiques profondes ou à la suite à d'arrangements multinationaux. Ailleurs, principalement là où le bricolage identitaire est sujet aux pressions diverses venant de nations ayant une certaine « reconnaissance vérifiable à ses effets politiques pertinents (p. 42) », cette conception aurait le défaut de minimiser les tensions (luttes, résistances, etc.) autour de l'institutionnalisation politique. Ces tensions s'exprimeraient surtout lorsqu'une institutionnalisation s'incarne dans un régime politique particulier. Pour Bourque et Duchastel, le Canada est l'un de ces ailleurs. Des communautés minoritaires, en l'occurrence la « nation québécoise » et les « nations autochtones », y sont source de tensions depuis que le Canada existe.

La thèse de Bourque et Duchastel est habilement développée. S'il y a de constants débats constitutionnels au Canada, c'est qu'il y a une perpétuelle quête de l'identité. Pour eux, ce pays se particularise par l'absence « d'une référence identitaire pleinement constituée (p. 13) ». Dans ce pays, il y a ni entente, ni accord sur ce qu'est un Canadien. Il s'agit d'un pays qui n'a comme unité que la reconnaissance de sa diversité. Pour Bourque et Duchastel, cela découle du fait que « l'affirmation d'une identité canadienne pleinement constituée s'est heurtée dès le départ au nationalisme canadien-français [...], puis au développement des régionalismes et, plus récemment, à l'affirmation des premières nations (p.14) ». C'est ce qui explique que l'identité canadienne est problématique et demeure synonyme de l'identité canadienne-anglaise.

Pour ces auteurs, la genèse du Canada a fait l'économie d'un mythe fondateur. La création de ce pays, en 1867, découle d'un compromis entre des élites politiques associées aux intérêts d'une bourgeoisie largement coloniale. Ce pays, doté d'une constitution d'inspiration libérale, affirme sa souveraineté sur le plan international seulement en 1931, soit après l'adoption du statut de Westminster. Entre-temps, c'est-à-dire de 1867 à 1931, il est le lieu d'existence de deux solitudes : la race anglo-saxonne et protestante et la race canadienne-française et catholique, la première étant identifiée à l'empire britannique, la seconde, aux ressortissants français demeurés en sol québécois après la défaite de la France aux mains de l'Angleterre en 1760.

Après 1931, le pays change. À l'occasion de la Deuxième Guerre mondiale, il devient providentialiste grâce à l'appui des provinces de l'Ouest. Ce changement modifie les délimitations des sphères publiques et privées de la Constitution de 1867. Le providentialisme canadien s'accompagne même d'un discours identitaire faisant la promotion d'un nationalisme civique à tendance universaliste. Ainsi, l'État fédéral s'immisce dans le champ des provinces et promeut une nouvelle conception du Canada. Ces changements suscitent un questionnement identitaire au sein des minorités nationales, en particulier au Québec, lieu reconnu comme le foyer de la race canadienne-française.

Selon Bourque et Duchastel, la « Révolution tranquille et le passage à l'État-providence qu'elle implique [...] transforment aussi bien la nature des rapports entre le fédéral et l'État québécois que l'orientation des débats identitaires canadiens

(p. 81) ». À partir de 1960, s'affirme au Québec l'idée d'une nation définie en rapport avec le territoire du Québec. Progressivement, cette idée supplante la conception de la nation canadienne-française. Conçu en lien avec l'État-providence et l'essor des régionalismes au Canada, le nouveau nationalisme québécois n'entend plus « fonder la citoyenneté sur le noyau dur de l'ethnicité, mais plutôt intégrer l'universalité des citoyens dans une culture politique francophone et commune (p. 49) ». Il aspire même à produire une nation civique francophone. Il s'agit donc d'un nationalisme fondamentalement en opposition à celui alors en développement au Canada.

Les analyses de Bourque et Duchastel montrent comment l'émergence de ce nouveau nationalisme fut marqué par une série de déplacements et de glissements dans les discours des premiers ministres du Québec. Analysant le discours des représentants des nations autochtones peu après la publication du Livre blanc sur la politique indienne, ils repèrent des modifications analogues. En peu de temps, ces représentants revendiquent la reconnaissance des nations autochtones car elles refusent de se fondre dans la nation civique canadienne. L'État-providence n'a pas que favorisé l'apparition de ces deux contre-nationalismes. Bourque et Duchastel révèlent que l'accroissement des interventions de l'État a aussi donné lieu à des luttes politiques majeures débouchant sur la reconnaissance de droits sociaux « susceptibles de rectifier au moins partiellement des inégalités sociales (p. 308) ».

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle Loi constitutionnelle, celle de 1982, fut promulguée peu après le référendum québécois de 1980. Pour Bourque et Duchastel, cette loi lie une vision universaliste de type néolibéral et la reconnaissance d'une multitude de particularismes sociaux, linguistiques et culturels, ce qui est incompatible. Les particularismes que cette Loi définit ne sont pas des droits fondamentaux. Par ailleurs, si cette Loi reconnaît les peuples autochtones, elle néglige de confirmer le caractère distinct du Québec. Aussi, estiment-ils qu'elle annonçait des impasses.

Impasse quant à la question du Québec, ce qu'illustrent les rejets des ententes de Meech et de Charlottetown. Impasse aussi parce que cette Constitution, tout en reconnaissant des droits sociaux, s'incarne dans une approche néolibérale en harmonie avec une dérive particulariste de type culturel. La deuxième section du livre illustre de façon convaincante cette dernière impasse. La substitution des idées de *droit*, d'*identité* et de *développement* à celles de *progrès* et d'*unité* constitue, pour Bourque et Duchastel, « un mouvement de sortie de la modernité politique, parallèle à la mise en place de l'État néolibéral (p. 289) ». Il en découle une expression de l'identité canadienne non plus en tant qu'unité politiquement construite mais comme la « somme de toutes les identités particulières (p. 290) ».

Pour sortir de ces impasses, Bourque et Duchastel invitent les Canadiens à une reprise des activités constitutionnelles avec pour objectif de refaire le Canada en épurant la Constitution des droits particularistes, en reconnaissant l'existence de la nation québécoise ainsi que le caractère particulier de la société nationale québécoise et en créant un gouvernement « d'États associés qui reconnaissent une large autonomie aux peuples autochtones (p. 317) ». Ces États, l'un québécois,

l'autre canadien, partageraient une partie de leur souveraineté, notamment la régulation du marché canadien et des accords sur le libre-échange, la défense nationale, les relations internationales et la protection des diverses cultures nationales. Respectivement, ils seraient des lieux d'affirmation de communautés politiques mais, ensemble et pratiquant l'éthique de la discussion chère à HABERMAS, ils deviendraient le foyer de l'expression d'une identité postnationale.

Voilà tout un projet ! Aussi tout un défi dans la mesure où le Canada doit se refaire pour résoudre les questions québécoise et autochtone. Avec ce projet, la nation québécoise se verrait octroyer un statut d'État national. Rappellons que le rapatriement de la Constitution et l'enchâssement en celle-ci d'une charte des droits et libertés visaient précisément à la débouter de telles prétentions nationalitaires. Pour assurer la pérennité du Canada, Bourque et Duchastel placent donc la barre très haute avec leur projet qui me semble tout aussi utopique que celui que propose Thériault pour la relance de l'acadianité.

c. *Schwimmer et l'ambiguïté québécoise*

Si les livres de Thériault et de Bourque et Duchastel nous plongent dans l'infralocal et le supranational, celui de Schwimmer invite à réfléchir sur certaines facettes de la question québécoise, notamment celles qui comptent lorsqu'une nation aspire à se doter d'un État-nation. Aussi, cet auteur précise-t-il, d'entrée de jeu, que l'« objet de cette petite « ethnographie » de notre référendum par un « nouveau Québécois » est d'aider le lecteur à se faire une idée d'ensemble de cet événement fatidique (p. 7) » à l'aide d'une mise en parallèle du cas Québécois avec des cas analogues.

Schwimmer a du projet souverainiste une conception semblable à celle de Bourque et Duchastel à propos du nationalisme québécois. Pour lui, il s'agit d'un projet visant à « fonder un État moderne, démocratique, tolérant, géré (comme la plupart des pays d'Europe) par un noyau prépondérant provenant d'une culture particulière (p. 98) ». Au sein de cet État, les citoyens auraient des droits égaux mais l'État, défini sur une base territoriale, devrait assurer la perpétuation et le développement de la langue et de la culture française dans le respect des minorités.

Comme Bourque et Duchastel, Schwimmer attribue à la Loi constitutionnelle de 1982 l'irradiation de ce projet. Selon lui, les deux solitudes auraient auparavant construit ensemble une société. C'est d'ailleurs ce qui expliquerait la propension des Québécois francophones à penser que « les rapports entre leur pays et le Canada anglais ne seront pas stables tant que les deux gouvernements ne négocieront pas d'égal à égal (p. 99) ». Pour Schwimmer, toutefois, voilà une pensée des plus exigeantes pour le Canada anglais car celui-ci « est structuré mentalement par l'histoire de l'événement militaire minorisant le groupe vaincu (p. 39) ». Depuis, une relation hiérarchique s'est instaurée entre les deux solitudes et, à son avis, « rien n'est plus difficile dans l'histoire des États et des empires que de changer le statut des communautés et les relations qui existent entre elles (p. 99) ».

Toute l'argumentation de Schwimmer est construite autour de cette idée maîtresse. La première partie de son livre introduit à la politique de la tolérance envers les minorités. Pour Schwimmer, « la minorisation est l'arme dont se sert la majorité pour protéger ses privilèges (et) sa tolérance est la force morale équilibrante qui assure que les minorités ne soient pas immobilisées, qu'elles continuent à jouer le rôle dynamique qui est essentiel au fonctionnement et à l'expansion perpétuelle du système global (p. 32) ». Un tel système peut conduire les minorités tantôt à des changements historiques irréversibles par la création d'un État-nation, tantôt à des accommodements perpétuels en tant que minorités, ce que Schwimmer illustre avec les cas de la Hollande, de l'Indonésie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de la Nouvelle-Zélande. Son objectif : « établir clairement la différence entre les deux afin d'éviter la confusion (p. 33) ».

Dans le cas du Québec, un tel système de tolérance s'est activé en lien avec une pratique du pouvoir typiquement britannique, l'*indirect rule*, dont on retrouve les fondements dans l'Acte de Québec de 1774. Cette pratique consiste à exercer le pouvoir dans les colonies par l'entremise de l'aristocratie issue du peuple conquis. Comme l'aristocratie était absente dans la colonie de Québec, l'Église se vit confier ce pouvoir. Par la suite, le relais fut assuré par des membres de l'élite locale. C'est dans ce contexte général qu'a pris forme la politique de la tolérance britannique, la politique canadienne de tolérance assurant plus tard le relais.

Après 1763, selon Schwimmer, les conquis se virent reconnaître certains pouvoirs. Ils les exploitèrent en vue de récupérer leur indépendance. « Les Anglais cessèrent alors d'être tolérants et matèrent la révolte des Patriotes en 1837 (p. 116). » Par la suite, les Canadiens français obtinrent des zones de pouvoirs limités. Cherchant à étendre leur influence dans l'Ouest, ils furent neutralisés et Riel, pendu. En contrepartie, ils obtinrent la permission de faire du Québec leur État national sous Mercier. Pour Schwimmer, ce troisième cycle prit fin en 1917. Un autre commença après la Deuxième Guerre mondiale. La Révolution tranquille en fut la résultante. Là, tout s'est corsé. Ce dernier cycle eut « des conséquences politiques et économiques que le Canada n'avait pas prévues (p. 117) ». La tolérance cessa. Ce fut l'entrée en scène des prétendues colombes, la loi des mesures de guerre en octobre 1970 et le rapatriement ainsi que les modifications de la Constitution en 1982 sans l'accord du Québec. Peu après, fut mis en branle un nouveau cycle de tolérance avec les accords de Meech et de Charlottetown, mais sans succès.

Tout cela est congruent. Schwimmer, semble-t-il, a mis le doigt sur ce qui anime les rapports entre les Québécois francophones et les vrais détenteurs du pouvoir canadien : hier l'élite britannique, aujourd'hui une « élite devenue plus multiculturelle (p. 107) », élite à laquelle peuvent s'associer des Québécois francophones en autant qu'ils partagent la conception que cette élite véhicule à propos des francophones du Québec. On comprend alors pourquoi les derniers premiers ministres canadiens proviennent tous du Québec. On saisit aussi les dessous de l'ambiguïté du discours des Québécois francophones et les constantes hésitations de ces derniers. Tout cela renvoie à la présence d'une « problématique cachée » que révèle Schwimmer. C'est d'ailleurs cette problématique qui permet de

bien cerner les propos des Québécois francophones à l'égard des Anglophones et des Autochtones.

Le livre de Schwimmer fournit, à mon avis, un éclairage décapant des discours et des pratiques des Québécois francophones. Mais, il y a plus. L'auteur montre, à l'aide d'exemples appropriés, qu'un refus de la souveraineté obligera les Québécois francophones à changer radicalement d'identification culturelle. Dans un tel cas, ils devront se définir une fois de plus en minoritaires, ce qui conduira à préserver le *statu quo* politique actuel mais, surtout, les empêchera d'entrer dans la vraie histoire, celle que réalisent des États indépendants.

D'une certaine façon, si le livre de Bourque et Duchastel mettait en cause la thèse de Thériault, celui de Schwimmer interroge le projet de Bourque et Duchastel, car celui-ci ressemble au piège de la troisième voie et contraint les Québécois francophones à des demi-pouvoirs. Par ailleurs, ces auteurs convergent sur d'autres points. L'un d'eux est leur reconnaissance du caractère dramatique de la présente situation. Pour Thériault, l'identité acadienne s'est perdue dans la modernité. Aussi faut-il la reconstituer sur des bases autres que celles qui, ces dernières années, ont assuré son déploiement. Quant à Bourque et Duchastel, ils voient l'avenir canadien d'un mauvais œil si la nation québécoise n'est pas reconnue. C'est ce qui les incite à proposer un nouvel arrangement politique. De son côté, Schwimmer est inquiet du tâtonnement qui peut conduire les Québécois francophones à louper une dernière occasion. Il l'est aussi des futures négociations qui marqueront l'accession du Québec à la souveraineté. Il y a cependant une autre convergence qui traverse ces trois livres. Il s'agit de la question québécoise. Je m'y arrêterai brièvement avant d'interroger les auteurs de ces livres.

Dans les essais de Thériault, la question du Québec est abordée de façon complémentaire. Elle n'en est pas moins présente. La déconstruction de l'identité canadienne-française et la construction ultérieure d'identités francophones provincialement définies sont des processus présentés comme l'une des conséquences de la Révolution tranquille. Thériault fait même un parallèle entre cette dernière « déconstruction-construction » et celle qui a marqué l'acadianité. Pressentant probablement comme illusoire la création d'un État acadien, ce qui ne serait pas le cas du Québec, Thériault cherche à relancer le fait acadien sur d'autres bases. La provincialisation ayant tué l'acadianité, il envisage sa renaissance grâce à un mouvement analogue animé, cette fois, à la base et consolidé par la pratique de la démocratie. La modernité tardive ouvrirait la porte à une telle renaissance et assurerait la refonte du caractère nationalitaire de la nation acadienne.

La question québécoise sert même de phare aux analyses de Thériault. Comme le retour au bercail s'annonce difficile, il invite ses compatriotes à maintenir des liens avec le Québec français, voire à partager avec celui-ci « l'espace de la nation francophone d'Amérique car « il y a entre ces entités une communauté de destin qui doit perdurer à toutes modifications de statut politique (p. 300) ». Pour Thériault, ces liens pourraient alimenter l'émergence d'un « espace communicationnel qui donne forme à une société civile francophone (p. 304) ». Sur cette base, il avance même que pourrait se « reconstituer » un espace francophone au Canada. À son

avis, « sa réalisation éventuelle réside principalement dans la capacité qu'auront ces communautés d'activer un mouvement social en ce sens (p. 304) ». Sans ces liens, les portes de l'américanité s'ouvriront. L'Acadie s'y enlisera, peut-être lentement, mais sûrement. Quant aux autres francophonies à l'Ouest du Québec, ce ne serait qu'une question de temps.

En d'autres termes, sans le Québec francophone, l'acadianité a peu d'avenir. En aurait-elle dans le projet de Bourque et Duchastel ? C'est fort probable même si ces auteurs n'abordent pas directement ce sujet. Leur idée de deux États associés promoteurs d'un État supranational protecteur des minorités pourrait conduire à ce que cherche Thériault pour relancer l'acadianité. Mais tout cela demeure hautement hypothétique.

Avec Bourque et Duchastel, la question québécoise est omniprésente. Sa problématisation s'effectue toutefois dans le cadre canadien. Le néonationalisme, qui conduit à une conception politico-culturelle de la nation, s'inscrit en réaction à des changements radicaux qui ont marqué le Canada avant, pendant et après la Deuxième Guerre mondiale. Comme ce néonationalisme débouche sur la construction de la nation québécoise, ces auteurs voient dans la reconnaissance de celle-ci un premier pas pour solutionner le problème canadien. Remarquons que cette idée rejoint les souhaits de la majorité des Québécois francophones. Du moins selon Schwimmer. En ce sens, chez Bourque et Duchastel, il n'y a pas que la question québécoise qui est omniprésente. Il y a aussi la façon québécoise d'aborder cette question.

Cependant, cette façon d'aborder la question, selon Schwimmer, a le défaut de déboucher sur la troisième voie, celle mise de l'avant par l'Alliance démocratique du Québec, et qui consiste, somme toute, « à refiler au Canada anglais la responsabilité de donner leur autonomie aux Québécois (p. 158) ». Pour Schwimmer, cette voie conduit à une « autominorisation » car les vrais pouvoirs, ceux qui permettent d'entrer dans la vraie histoire, échapperont toujours à la nation québécoise. En posant ainsi la question québécoise, Schwimmer identifie clairement les avenues qui s'offrent aux Québécois francophones dans le contexte présent. Et il le fait après avoir très bien identifié les fantômes qui alimentent l'indécision et génèrent l'ambiguïté chez ces derniers.

Ces trois livres mettent donc en relief les conséquences, pour les francophones du Canada, des transformations en cours à l'échelle internationale sur les construits identitaires de type culturel. Ces transformations, rappelons-le, émergent en grande partie de la consolidation d'espaces politiques supranationaux dans le sillon de l'écroulement du monde de Yalta à la suite de la chute du mur de Berlin. Depuis, des glissements à droite se manifestent un peu partout, l'abandon des politiques sociales n'y étant pas étranger. C'est dans ce contexte que s'expriment ces nouvelles quêtes identitaires. À cet égard, le cas québécois est un cas type, ce que signale Schwimmer car il véhicule un modèle original de développement économique. Ce dernier point mérite une attention particulière car on peut se demander, comme le fait BOUCHARD (1997), si un Québec souverain pourra vraiment s'inscrire en marge

des tendances néolibérales dominantes et mettre de l'avant un projet social qui lui soit propre.

*

* *

En lisant ces trois livres, plusieurs questions m'ont traversé l'esprit. En les relisant, j'ai trouvé des réponses à certaines d'entre elles. Il en subsiste toutefois auxquelles je n'ai pas de réponse. Elles renvoient tantôt aux fondements des thèses présentées dans ces livres, tantôt à des points précis qui animent ma curiosité. Ma première s'adresse à Bourque et Duchastel. À la page 317, ils avancent que la « question nationale québécoise ne peut se suffire d'un accommodement particulariste fondu dans l'identité nationale de la citoyenneté canadienne car si c'était le cas, [écrivent-ils], nous n'hésiterions pas à soutenir la souveraineté pleine et entière du Québec ». Ma question est la suivante : qu'est-ce qui leur permet de dire que ce n'est pas le cas avec la Constitution de 1982 ? En complément à cette question, j'aimerais qu'ils expliquent ce qui les amène à penser que le Canada anglais accepterait ce qu'ensemble les Québécois se refusent à eux-mêmes. En d'autres termes, leur projet n'est-il pas une façon de demander la reconnaissance du père, ce qu'a bien illustré Schwimmer ?

Ma deuxième question est pour Schwimmer. Dans son livre, il signale que le Québec a opté, à l'heure actuelle, pour le modèle européen de citoyenneté et d'affirmation culturelle. Or, ce modèle pose problème. Il privilégie les francophones en valorisant la culture française, reconnaît un statut particulier aux autochtones ainsi qu'aux anglophones et force les immigrants à s'intégrer à la culture des francophones. Ma question est la suivante : dans le cadre d'un mouvement sécessionniste qui s'affirme au sein d'une société multiculturelle, ce qu'est la société québécoise, ne serait-il pas souhaitable de promouvoir l'idée d'une culture politique commune, idée déjà mise de l'avant par CALDWELL (1988) et que j'ai développée récemment (BARITEAU, 1996). En posant cette question, j'aimerais que Schwimmer nous informe s'il y a des cas de sécession ou d'indépendance ayant débouché sur des constitutions qui mettent de l'avant une culture politique commune plutôt qu'une culture nationale édifiée autour du groupe porteur du projet sécessionniste. J'aimerais aussi qu'il identifie les conditions qui permettraient de concevoir ainsi la future Constitution du Québec.

À Thériault, j'ai réservé une question qui me hante depuis un certain temps. Le concept de mouvement nationalitaire, concept qu'il utilise pour caractériser le mouvement acadien avant sa dérive provinciale récente, peut-il s'appliquer à un groupe qui n'exprime pas des aspirations à devenir un État-nation ou dont l'éclatement en divers sous-groupes ne permet pas d'imaginer un territoire qui lui soit propre ? Dans une telle situation, le repli ethnique, plutôt que l'affirmation nationalitaire, n'est-il pas la seule issue ? En d'autres termes, s'il est impensable et irréaliste de concevoir un territoire permettant d'asseoir un pays réel, ce qui évacue du décor l'option État-nation, comment peut-on parler d'indécision identitaire ? Ne

sommes-nous pas alors plutôt en présence d'une ethnie minoritaire sans assise nationalitaire réelle ?

Claude BARITEAU

Département d'anthropologie,
Université Laval.

UNE CRITIQUE DE LA THÉORIE DE LA NATION DANS TROIS OUVRAGES RÉCENTS

Nicole LAURIN

La théorie de la nation a évolué au cours des dernières années. La tâche de définir la nation, à partir de ses éléments constitutifs et de leur articulation, ne cesse de se compliquer. Sitôt énoncés, critères, caractéristiques et règles générales disparaissent sous une avalanche d'exceptions dont la théorie s'épuise à rendre compte. La nation passera avant qu'on ait pu s'en faire une idée adéquate. N'est-ce pas cependant la pertinence de la théorie qui importe avant tout, sa capacité de faire sens dans la conjoncture ? Ainsi, au cours des dix ou quinze dernières années, plusieurs intellectuels sont passés d'une problématique combative, axée sur la lutte nationale, à une problématique défensive de la nation – soit qu'on défende la nation ou qu'on s'en défende. Ce passage révèle un déplacement dans la théorie et surtout un réalignement des positions politiques.

Les nations étaient constituées de classes, celles-ci associées à des places, des intérêts et des discours. Les alliances de classes et leurs oppositions se produisaient au sein des nations, entre les nations et à travers des luttes nationales. Cette représentation plaçait au centre de la théorie la domination, et à l'horizon politique, la possibilité de l'émancipation. Par un étrange retournement, il n'y a plus guère que les derniers travaux de Fernand DUMONT sur la société québécoise où soient mises en relation les classes, les idéologies et la nation. En général, il n'y a plus de classes ou à tout le moins, il n'y a plus de mots pour en parler. Par ailleurs, on ne cesse de discourir sur l'exclusion de différentes catégories de personnes sans préciser le cadre, l'ensemble ou l'univers dont elles sont exclues, en quoi consistent l'exclusion et son contraire, sans doute l'inclusion.

La difficulté de concevoir les classes va de pair avec la difficulté de concevoir les sociétés, ce qui fait leur cohésion et ce qui nourrit leurs contradictions, comment en outre les sociétés se distinguent et se recouvrent. Dans ce contexte, les deux concepts clés de la sociologie, l'intégration et le conflit, perdent leur utilité. La